



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 654/2022
Date de la séance du CE : 15 juin 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.20848
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2021 de l'Université de Berne. Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et dans les mandats de prestations attribués à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2018-2021 (ACE 1337/2017) et 2022-2025 (ACE n° 1468/2021).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a fourni de bonnes prestations en 2021. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- L'année sous revue a de nouveau été fortement marquée par le contexte lié à la pandémie. Le certificat COVID a heureusement permis aux étudiantes et étudiants de revenir dans les amphithéâtres au début du semestre d'automne. Entretenir des contacts sociaux avec ses pairs, avoir des échanges informels et constituer son réseau personnel revêtent une grande importance pour les étudiantes et étudiants, mais les possibilités de le faire par écran interposé sont limitées. Rappelons que l'Université de Berne n'a pas juste été touchée de manière passive par la pandémie, mais qu'elle a aussi joué un rôle actif en contribuant à la lutte contre la propagation du virus grâce à ses différents spécialistes scientifiques.
- Le nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'Université de Berne n'a que légèrement augmenté (+0,2 %), de sorte que l'Université n'a enregistré en tout que 18 251 étudiantes et étudiants pour l'année 2021-2022 (hors formations continues CAS/DAS), contre 18 216 l'année précédente. Au niveau national, le nombre d'étudiantes et étudiants des universités a, en revanche, progressé de 2 % pour atteindre les 168 190, contre 164 575 l'année précédente. Concernant les différents cycles d'études, l'Université de Berne enregistre encore une fois sa croissance la plus importante chez les doctorantes et doctorants (+2 %), alors que le nombre d'étudiantes et étudiants a légèrement reculé au niveau du bachelor (-1 %) et légèrement augmenté au niveau du master (+1 %). Au total, l'Université a proposé 39 filières de bachelor, 76 filières de master, 28 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 130 filières de formation continue. Le nombre de diplômes qu'elle a délivrés en 2021 est plus élevé que l'année précédente (4691 diplômes délivrés en 2021 contre 4609 en 2020, soit une hausse de 1,8 %).
- Le nombre d'étudiantes et étudiants extracantonaux à l'Université de Berne a augmenté : au semestre de printemps 2021, 5623 étudiantes et étudiants venant d'autres

cantons étaient immatriculés à l'Université de Berne, contre 5413 en 2020 (+3,9 % environ). Dans le même temps, le nombre d'étudiantes et étudiants bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a connu une croissance d'environ 1,5 % : au semestre de printemps 2020, 2538 étudiantes et étudiants bernois étaient immatriculés dans les universités d'autres cantons, contre 2576 au semestre de printemps 2021.

- Comme l'année précédente, l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants d'autres cantons à l'Université de Berne a entraîné une hausse des revenus nets en faveur du canton découlant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) :

Exercice	2018	2019	2020	2021
Dépenses (canton)¹	39 094 372	40 057 155	38 892 887	40 268 885
Recettes (Université)²	111 073 613	112 827 377	116 806 477	121 330 906
Charges/revenus net(te)s découlant de l'AIU	+ 71 979 241	+ 72 770 222	+ 77 913 590	+ 81 062 021

- La part d'étudiantes et d'étudiants étrangers de l'Université de Berne (personnes domiciliées à l'étranger au moment de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures) au semestre d'automne 2021 était légèrement plus élevée en s'établissant à 12 %, contre 11 % l'année précédente.
- La part d'étudiantes est restée, quant à elle, la même à l'automne 2021 (58 %). Pour ce qui est du nombre de professeures, leur nombre a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 27 % à 28 %. Cette progression montre que l'Université est sur la bonne voie pour que la part de femmes au sein de son professorat dépasse la moyenne des universités cantonales, un objectif fixé dans le mandat de prestations 2022-2025.
- La transition numérique de l'enseignement s'est poursuivie et s'est renforcée au travers de différents projets dans le but de pouvoir combiner de manière optimale l'enseignement à distance et en présentiel. Un de ces projets sont les « eCoaches », qui soutiennent les enseignantes et les enseignants dans la mise en place de cours modernes. Une autre mesure de renforcement de la transition numérique est la création du centre de compétences « BeLEARN », projet auquel participent les trois hautes écoles bernoises, l'EPFL et la Haute école fédérale en formation professionnelle.
- L'ouverture du « Center for Artificial Intelligence in Medicine » (CAIM) a constitué l'un des temps forts de la recherche en 2021. Dans ce centre de compétences, l'intelligence artificielle permet de développer et d'améliorer les processus dans le domaine des diagnostics et des thérapies. Par contre, une mauvaise nouvelle pour la recherche est l'exclusion de la Suisse du programme de recherche de l'Union européenne « Horizon Europe ». À cause de cette exclusion, l'Université de Berne n'a pratiquement plus accès aux dispositifs de soutien du Conseil européen de la recherche (CER). Même si le Fonds national suisse prend à sa charge certaines parties du programme du CER, il reste des inconvénients : la réputation de la Suisse est entachée, et le pays perd de son attractivité et est peu présent dans les réseaux de recherche internationaux.

¹Ce qui comprend : les coûts d'exécution de l'AIU en 2021, les subventions versées aux personnes suivant une formation en vue d'obtenir le diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité et à celles suivant une formation en vue d'obtenir le diplôme additionnel d'enseignement de l'informatique en tant que discipline obligatoire (IDO) dans les écoles de maturité.

² Recettes selon la facturation des premier et second versements par la CDIP dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire.

- Le Conseil suisse d'accréditation a accrédité sans réserve l'Université de Berne. L'accréditation est une condition pour que l'Université puisse continuer à être qualifiée d'université et obtenir des subventions fédérales.
- Le Plan d'action pour l'égalité des chances 2021-2024 permet d'élargir la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes pour inclure d'autres thèmes, comme les troubles physiques et psychiques, l'âge, l'origine ethnique et sociale, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- L'exclusion de la Suisse du programme de recherche européen Horizon Europe et le contexte lié à la pandémie ont certes rendu plus difficile la collaboration internationale, mais des développements positifs sont également à noter : par exemple, la poursuite des coopérations internationales avec les universités africaines. Un autre domaine, la formation continue universitaire, s'est également développé de manière très dynamique. En 2021, de nouvelles offres de formation ont été lancées, notamment dans le domaine universitaire d'importance qu'est la santé et la médecine. Parmi les nouveaux cursus de formation continue, on trouve désormais un MAS sur les AVC (MAS Stroke Medicine), un CAS sur la santé sexuelle et un MAS sur la psychologie de la santé. L'attractivité des offres de formation continue et la demande pour ces formations se reflètent clairement dans la hausse du nombre total d'étudiantes et étudiants qui se sont inscrits à de telles formations : 3277 en 2021, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente (3104 étudiantes et étudiants).
- Concernant le développement de ses infrastructures, l'Université continue de faire face à d'importants obstacles, étant donné que le lancement d'importants travaux, comme ceux du bâtiment de chimie sur le site Muesmattareal ou ceux de la clinique de médecine dentaire, a été repoussé, voire ajourné dans certains cas. En revanche, l'ouverture du nouveau laboratoire à la Murtenstrasse 24 est une bonne nouvelle, car elle a permis de combler une lacune importante en matière d'infrastructures. L'Institut de médecine légale dispose désormais de locaux adaptés aux besoins actuels. En outre, le Grand Conseil a accordé, à l'unanimité, une autorisation de crédit au concours d'architecture pour la réalisation du bâtiment de formation en médecine (BB03).

Cette bonne nouvelle ne règle malheureusement pas le problème des infrastructures vieillissantes ou manquantes. Il faut que toutes les parties impliquées continuent de chercher de nouvelles solutions.

- Sur le plan financier, l'Université de Berne peut à nouveau présenter un bon résultat. Ses revenus totaux s'élèvent en effet à 938,8 millions de francs, contre des dépenses totales de 918,1 millions de francs. L'Université a donc dégagé un bénéfice de 20,7 millions de francs en 2021. Les dépenses découlent en grande partie des charges de personnel, qui ont augmenté de 4 % pour atteindre environ 624 millions de francs. La majorité de cette hausse est à mettre sur le compte de fonds de tiers. Les fonds principaux enregistrent une perte calculée de 5,1 millions de francs, un montant plus faible que prévu, tandis qu'un bénéfice de près de 25,8 millions de francs a été réalisé sur les fonds de tiers. La contribution cantonale versée à l'Université a été augmentée à environ 323,4 millions de francs. Malgré cette augmentation, la part des contributions du canton au financement de son université a atteint un nouveau plancher, passant de 34,8 % en 2020 à 34,4 % en 2021. Il faut mentionner toutefois que le canton cofinance aussi la mise en place de la Wyss Academy for Nature (financement de base annuel : CHF 2 mio). Dans le domaine des fonds de tiers, on constate que le financement de la recherche diminue (-5,3 % par rapport à l'année précédente). Pour ce qui est des programmes de recherche européens, les fonds de tiers ont chuté de près de 4 millions de

francs et, pour ce qui est de la promotion de la recherche internationale, de presque 3 millions de francs. L'exclusion de la Suisse du programme de recherche de l'Union européenne « Horizon Europe » ne joue toutefois pas encore de rôle dans ce recul, d'après les informations fournies par l'Université de Berne. La chute des recettes aurait plutôt un lien avec les fluctuations normales des aides versées, étant donné que les programmes de recherche européens ne sont pas mis au concours tous les ans à la même date. La part des fonds de tiers versée pour le financement de l'Université s'élève à 39,1 %, contre 39,2 % l'année précédente.

- Le capital propre sur les fonds principaux est de 78,6 millions de francs. Ces réserves sont fixes pour la réalisation de projets axés sur une stratégie définie, entre autres en vue de l'extension de la filière de médecine, pour la mise en place d'un cursus complet en pharmacie, pour la création du Center for Precision Medicine, pour la mise en place et l'exploitation de la Wyss Academy for Nature, pour l'exploitation de la School of Engineering et pour l'Innovation Office. En raison de la réalisation de ces projets, les résultats annuels dans le domaine des fonds principaux devraient à l'avenir être plus fréquemment négatifs.
- Conformément au cycle de son controlling, l'Université a présenté son dernier rapport intermédiaire la quatrième année de la période de prestations 2018-2021. Selon l'évaluation de la Direction de l'instruction publique et de la culture, elle a très bien atteint la majorité de ses objectifs. Le nouveau mandat de prestations 2022-2025 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, comme prévu.
- Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a traité le rapport de gestion de l'Université de Berne le 27 avril 2022.

2. Bases légales

Articles 60 et 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1).

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2021 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2021 de l'Université de Berne